

Trophées 2013

Développement Durable

Entreprises de Propreté

Règlement



REGLEMENT

Pour soutenir le déploiement de son Programme Développement durable, la Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) organise chaque année un concours visant à encourager et à récompenser les meilleures pratiques mises en œuvre par les entreprises de propreté engagées en faveur du développement durable.

En 2013, pour la troisième année consécutive, la FEP remettra les Trophées développement durable des entreprises de propreté. Ces prix récompensent les entreprises de propreté qui ont engagé des actions exemplaires et qui conjuguent tous les volets du développement durable : engagement social et sociétal, préservation de l'environnement et développement économique durable.

Ce concours, exclusivement réservé aux entreprises de propreté, comporte trois catégories :

- Les petites entreprises, jusqu'à 1,2 millions d'euros de chiffre d'affaires
- Les moyennes entreprises, de 1,2 à 20 millions d'euros de chiffre d'affaires
- Les grandes entreprises, plus de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires

Pour chaque catégorie, un prix sera attribué parmi trois projets nominés.

Un prix spécial du Jury pourra être attribué à une entreprise ayant mené une action ou un ensemble d'actions particulièrement innovantes et exemplaires.

Organisation

Les candidatures seront examinées et présélectionnées par la Cellule-projet Développement durable de la FEP, puis soumises à un Jury, composé de personnalités extérieures, qui attribuera les prix par vote.

Les Trophées 2013 seront remis officiellement au cours d'un évènement presse qui sera organisé au mois de décembre 2013.

Conditions de participation

L'appel à candidatures est ouvert du 8 juillet 2013 au 15 septembre 2013. L'inscription est gratuite et doit être réalisée auprès de Stéphanie Hirtz, Chargée de mission Développement durable à la FEP, accompagnée du **dossier de candidature** à compléter.

Pour que l'inscription soit prise en compte, le **dossier de candidature**, dûment renseigné, devra être retourné au plus tard le 15 septembre 2013 à minuit, dernier délai, par courrier électronique à Stéphanie Hirtz (shirtz@federation-proprete.com).



Instruction des candidatures

L'instruction des candidatures suivra les modalités suivantes:

- La Cellule-projet développement durable de la FEP examinera les dossiers reçus et se réunira au début du mois d'octobre 2013 pour faire une sélection et désigner les dossiers retenus (trois par catégorie)
- Chacune des réalisations présentées pour les Trophées 2013 pourra éventuellement faire l'objet d'une demande d'information complémentaire. Un reportage vidéo pourra être réalisé.
- Le jury se réunira dans le courant du mois d'octobre 2013. Il désignera par vote un lauréat par catégorie. Il attribuera éventuellement, et toujours par vote, un prix spécial, récompensant une réalisation particulièrement remarquable du fait de son caractère innovant ou exemplaire.
- Les lauréats de chaque catégorie et du prix spécial du jury seront annoncés à l'occasion d'un évènement presse, qui aura lieu au cours du mois de décembre 2013.

Critères d'évaluation des candidatures

Les candidatures seront évaluées par le jury selon leur niveau de contribution à une démarche de Développement durable ainsi que sur les critères suivants :

- Les résultats des actions présentées au regard des objectifs affichés
- La pertinence des indicateurs choisis
- Le caractère innovant des réalisations
- Les actions de communication, de sensibilisation, de formation et de mobilisation des parties prenantes lors de la mise en œuvre du projet.
- Le caractère « cœur de métier » des actions réalisées
- La pérennité du changement induit par la mise en œuvre des actions présentées

Jury

Le Jury sera composé de membres du Comité consultatif des parties prenantes de la FEP ainsi que de personnalités extérieures fortement impliquées dans le Développement Durable.

Pour toute demande d'information complémentaire concernant l'organisation des Trophées 2013 Développement durable des entreprises de propreté, merci de prendre contact avec :

Stéphanie Hirtz, Chargée de mission développement durable : shirtz@federation-proprete.com

Fédération des Entreprises de Propreté et services associés

34 boulevard Maxime Gorki
94808 Villejuif Cedex
T : 01 46 77 68 00

